Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 027-200065787-20260911-DEC_0192_2026-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

1.1

DEC_0192_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE D'AGIT POUR LA MAINTENANCE TÉLÉPHONIQUE DE LA PÉPINIÈRE ALLANT DU 01/10/2026 AU 30/09/2028.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que la maintenance téléphonique de la pépinière est essentielle à son bon fonctionnement.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le matériel.

La Présidente décide de signer la proposition financière de la société AGIT, 39 avenue de la côte de NACRE, BP 25224, 14074 CAEN Cedex 5, d'un montant de 819 € HT, soit 982,80 € TTC par an, allant du 01/10/2026 au 30/09/2028.

Fait à Pont-Audemer, le 11 septembre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE -